

Banque de France, quels chiffres du surendettement en Vaucluse ?



La Banque de France, dans son rapport d'activité de la commission de surendettement de Vaucluse a divulgué les chiffres 2024. Le surendettement en Vaucluse accuse une hausse de 16%. Celle-ci était de 18% en 2023.

La Commission de surendettement observe la poursuite d'une hausse notable de 16% des dépôts et re-dépôts de dossiers après la hausse de 18% de l'an dernier. Une progression marquée, au regard de la moyenne française qui est de 10,8%. Ainsi, 247 dossiers sont traités pour 100 000 habitants vauclusiens.

Les re-dépôts

Le taux de re-dépôt poursuit sa baisse passant de 34,7% à 29,2%, soit une baisse de 8,2% en deux ans. C'est un taux inférieur au taux national qui est de 35,9% et régional de 31,3% qui s'infléchissent également.

L'endettement médian hors immobilier

L'endettement médian -hors immobilier-, en Vaucluse, progresse légèrement et atteint 18 448€ contre 18 388€ en 2023, tout en se maintenant sous l'endettement médian régional en légère hausse, passant de 19 830€ à 19 302€ mais placé au-dessus de l'endettement médian national de 17 447€, chiffre qui était



Ecrit par Echo du Mardi le 26 août 2025

de 16 898€ en 2023.

Moins de 1 000 dossiers déclarés recevables

Près de 991 dossiers ont été déclarés recevables par la commission, chiffre en augmentation de 14,7%. Près de 89 ont été déclarés irrecevables, chiffre en hausse de 19%, tout en représentant, comme en 2023, 9,3% des dossiers traités. Ce taux est légèrement inférieur au taux régional en progression de 8,1% à 9,5% mais supérieur au taux national de 7,8%. Près de 59% des dossiers irrecevables l'ont été pour motif d'inéligibilité.

L'insolvabilité

La part de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier est en légère hausse passant de 45% à 46,8%, ce qui situe le Vaucluse au-dessus du taux régional de 44,5% après 44,7%.

Les dossiers de réaménagement de dette

Les dossiers déclarés recevables ont été orientés à 54,9% vers un réaménagement de dettes : 58,2% en 2023 et 44,8% vers un rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire à 37,4% en 2023. En Provence-Alpes-Côte d'Azur les rétablissements personnels sont passés de 35,7% à 42,1%.

Conciliations, effacement des dettes

La proportion des dossiers orientés vers des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement baisse légèrement passant de 40,3% à 39,6%, taux inférieur au taux régional également en baisse de 42,9% à 41,8%.

Source : banque de France de Vaucluse.

Texte choisi et mis en ligne par Mireille Hurlin